

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN·NE·S ET DES TERRITOIRES

Service de la Relation Usager·ère – Pôle Accompagnement et Qualité

Mission Accessibilité des Services Publics

2021 DDCT 62 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS de Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2022.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris, créée en 2004, a pour mission de faciliter l'ensemble des démarches administratives des usagers, dématérialisées ou pas, et de limiter leur temps d'attente et de déplacement. Elle gère actuellement cinq sites dans les 12^e, 15^e, 18^e et 20^e arrondissements. Depuis 2020, un PIMMS multi-sites accueille également les usagers sur 4 lieux de permanence distincts : 17^{ème} (maison des possibles et Paris adresses), 14^{ème} (centre social Maurice Noguès) et 13^{ème} (point d'accès au droit).

En 2020, ces sites ont été labellisés par l'État « France Services ». Cette labellisation représente une reconnaissance de leur action et un renforcement de leur insertion dans le réseau des services publics parisiens. À ce titre, les PIMMS s'inscrivent dans les orientations définies au niveau national afin de bénéficier d'aides financières dans le cadre du fonds de développement alimenté par des contributions de l'État et des opérateurs de services (CAF, CPAM, CNAV, Pôle Emploi...). Ces aides viennent compléter les concours déjà apportés par d'autres organismes publics et par la Ville de Paris.

Les PIMMS s'engagent à être présents dans des secteurs géographiques prioritaires et à proposer des services d'information, d'orientation et d'aide aux démarches des usagers. Depuis le début de la crise sanitaire, l'association a su adapter ses services, en aidant notamment les usagers dans leur démarche à distance durant le confinement, puis en proposant des accueils sur rendez-vous, permettant ainsi de mieux réguler les flux d'usagers. À travers cette nouvelle convention, l'un des objectifs est également de renforcer les liens entre le PIMMS de Paris et les services sociaux de la Ville de Paris, pour améliorer l'accès aux droits. Il s'agit notamment d'aider les usagers qui présentent le plus de difficultés avec les démarches en ligne, dont le nombre est en plein développement.

Une convention pluriannuelle d'objectifs triennale avait été signée en 2019 afin de soutenir l'action de l'association PIMMS de Paris. Je vous propose, compte tenu du rôle important des PIMMS en matière d'aide aux démarches, de m'autoriser à

signer une nouvelle convention d'objectifs avec cette association et de lui attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 145 000 € au titre de 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris